



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER

Afidol

ISSN 2264-6701

INFO LIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

avec

Certiphyto

Ce bulletin de préconisation est destiné aux personnes titulaires d'un *Certiphyto*. Si vous n'avez pas passé ce certificat nous vous conseillons de consulter le bulletin *Infolive* « sans *Certiphyto* ».

INFOLIVE N°16 - ÉDITION DU 30 AOÛT 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'Afidol : <http://www.afidol.info/infolive2016>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://www.afidol.org/lettres-dinfo>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Mouche	Le niveau de risque est estimé de normal à fort selon les secteurs. La vigilance doit être accrue. Pensez à bien observer les olives de vos parcelles pour vérifier la présence de larves et adapter votre stratégie de lutte.
Dalmaticose	Des dégâts sont observés. Pour limiter les risques de dalmaticose, assurez-vous d'avoir une bonne protection préventive contre la mouche.
Irrigation	Poursuivez vos arrosages pour accroître le développement de la pulpe et pour assurer une bonne accumulation de l'huile dans les olives

Travaux réalisés grâce à la contribution (CVO) collectées par les oliviers de transformation



FranceAgriMer

Infolive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



Mouche de l'olive

Observation* :

Entre 0 et 300 m d'altitude environ, le 3^{ème} vol a débuté dans la plupart des situations. **Ce 3^{ème} vol est marqué par des niveaux élevés de captures.**

Au-delà de 300 m d'altitude, le 2nd vol est en cours avec une intensité de captures très hétérogène, bien que faible en moyenne.

Pour consulter les relevés de piégeage, allez sur ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

D'après les relevés de dégâts, **des niveaux significatifs de développement larvaire sont signalés dans le Var, les Alpilles, les Alpes-Maritimes, le sud du Gard et de l'Hérault et en Vaucluse.** Les dégâts sont globalement plus élevés dans les vergers irrigués et peu chargés. Dans tous les cas, les variétés à gros fruit (Bouteillan, Grossanne, Picholine,...) restent les plus attaquées. Dans les oliveraies sans irrigation, la sécheresse provoque un flétrissement des olives, les rendant moins attractives pour la mouche.

Pour consulter les relevés sur les taux de piquûre de ponte et développement larvaire réalisés dans le cadre du programme d'opérateurs : <http://afidol.org/suividegatmouche>

La diversité des situations selon les bassins se traduit ainsi :

- Gard, Hérault : les captures liées au 3^{ème} vol ont fortement augmenté la semaine dernière dans les secteurs à moins de 150 m d'altitude. Le niveau de risque est normal à élevé pour la saison. On observe aussi davantage de développement larvaire. Les parcelles suivies à Castries (34) et à Corconne (30) présentent respectivement 40% et 18% d'olives touchées par les larves. Pour les secteurs d'altitude plus élevée, le troisième vol devrait débuter la semaine prochaine.
- Aude, Pyrénées-Orientales : la situation est très hétérogène. Sur les parcelles les plus attractives (variété Lucques, irriguée, faiblement chargée), le taux d'olives non piquées peut chuter à 10%. Le troisième vol a débuté et les développements larvaires sont en augmentation : le niveau de risque est normal à élevé.
- Bouches-du-Rhône, Var : dans les secteurs inférieurs à 300 m d'altitude environ, les captures ont fortement augmenté et on observe davantage de piquûres de ponte et de trous de sortie. Le niveau de risque est normal à élevé pour la saison. Au-dessus de 300 m environ, le niveau de risque reste faible et devrait augmenter au cours de la semaine prochaine. Dans le secteur de la Vallée des Baux, des dégâts sont rencontrés dans les parcelles les plus sensibles : vergers irrigués, faiblement chargés, de variété Salonenque. Une parcelle de Mouriès montre 15% de développement larvaire. Dans ce secteur, nous vous incitons donc à la vigilance et à l'observation de l'état de vos parcelles pour adapter votre stratégie phytosanitaire. (voir chapitre « *Préconisation* »).
- Vaucluse : dans les secteurs inférieurs à 300 m d'altitude, les captures augmentent légèrement et les dégâts sur Aglandau restent faibles. Le modèle de développement de la mouche de l'olive prévoit une augmentation du vol en fin de semaine. Le niveau de risque est actuellement peu élevé, mais il devrait augmenter au cours de la semaine prochaine.
- Alpes de Haute-Provence : le 2^{ème} vol se poursuit et le 3^{ème} vol devrait débuter au cours de la semaine prochaine. Les dégâts observés restent faibles sur Aglandau, plus élevés sur Bouteillan. Le niveau de risque est normal pour la saison et il devrait augmenter au cours de la semaine prochaine.
- Alpes-Maritimes : la mouche est présente à toutes les altitudes. Les captures sont globalement en augmentation et les différents vols se cumulent. L'observation concomitante de larves à tous les stades nous conduit à prédire des sorties d'adultes échelonnées dans les prochains jours et semaines. Les niveaux de dégâts observés sont très variables selon la situation et la protection appliquée. Globalement le niveau de risque est normal pour la saison, voire élevée dans les vergers irrigués.

- Drôme : le 2^{ème} vol se poursuit et le 3^{ème} vol devrait débuter au cours de la semaine prochaine. Les dégâts observés restent généralement faibles. Le niveau de risque est globalement normal pour la saison mais il devrait augmenter au cours de la semaine prochaine.
- Ardèche : le 3^{ème} vol débute et les captures augmentent. Le niveau de risque est normal pour la saison.

Évaluation du risque* : Normal à Fort

Le risque de ponte et d'évolution de l'asticot augmente logiquement avec le troisième vol. Les secteurs concernés par ce troisième vol présentent un risque accru.

Le risque est considéré comme **normal** pour la saison, **voire fort pour les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes et la zone littorale du Languedoc-Roussillon**. Le risque reste plus élevé pour les olives ayant un bon calibre (parcelles irriguées, peu chargées).

Préconisation :

Pour définir votre stratégie de traitement, nous vous incitons à observer les piqûres dans vos parcelles et à **ouvrir les olives** pour vérifier la présence de galeries. Pour vous aider, vous pouvez consulter notre planche de photos de dégâts : http://afidol.org/Fiche_Photos_Degats_mouche.pdf

Les récoltes d'olives de table commence début septembre pour les variétés les plus précoces (Lucques et Salonenque). **Respectez les « Délais Avant Récolte »** (*voir encadré plus bas*).

Pour vous défendre contre le troisième vol de mouches, vous pouvez appliquer des solutions préventives : argiles ou produits adulticides :

➤ **Protection par barrière minérale:**

- si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez appliquer une barrière minérale (argile),
- si la barrière a été lessivée (10 mm de pluies / 20 mm en cas de barrière avec adjuvant), ou si la dernière application remonte à plus d'un mois : renouveler votre protection au plus tôt.

➤ **Traitement adulticide préventif :**

- si votre dernier traitement avec un adulticide date de moins de 15 jours, inutile de traiter.
- si votre dernier traitement date de plus de 15 jours, un traitement est conseillé dans les vergers à risque à condition de respecter le nombre maximal d'applications par an.

Si vous observez des galeries avec présence de larves, vous pouvez appliquer des produits larvicides :

➤ **Traitement larvicide curatif**

Avant tout traitement, nous vous incitons à observer les olives et à estimer le pourcentage d'olives présentant des trous de sortie et des galeries.

- dans le cas des olives de table : si le pourcentage atteint 2 %, vous pouvez intervenir avec un larvicide curatif.
- dans le cas des olives à huile : si le pourcentage est supérieur à 5 %, vous pouvez appliquer un larvicide.
- sinon, privilégiez une protection préventive si nécessaire.

Deux matières actives classées comme larvicides peuvent être utilisées : le Thiaclopride et le Phosmet

	THIACLOPRIDE	PHOSMET
Délai Avant Récolte	14 jours	28 jours
Nombre d'applications par an	2	2
Spécialité commerciale de référence	CALYPSO	IMIDAN 50 WG
Caractéristiques du produit	Ce produit est un bon ovicide et n'est efficace que 4 jours après la ponte . Son efficacité sur larves est limitée. Il est conseillé d'appliquer ce produit en tout début de vol. Bonne action adulticide. Persistance d'action = 3 semaines.	Bonne efficacité sur tous les stades larvaires. Persistance d'action = une dizaine de jours. Pour une meilleure persistance d'action : possibilité d'acidifier l'eau de la bouillie (pH entre 5,5 et 6).

La récolte approchant, vous devez impérativement tenir compte des Délais avant récolte (DAR), pour définir votre stratégie de traitement.

Délai avant Récolte : DAR

Les produits phytosanitaires ne peuvent pas être appliqués quand la récolte approche pour éviter les risques de résidus de produits phytosanitaires dans les olives ou l'huile. Le Délai Avant Récolte ou DAR définit ce laps de temps minimum, **il ne doit en aucun cas être réduit**.

Ces durées sont généralement comprises entre 7 et 28 jours. Référez-vous à l'étiquette du produit que vous utilisez pour connaître précisément cette durée.

Dalmaticose

Des dégâts de dalmaticose sont observés.

Le développement de la dalmaticose étant conditionné aux piqûres de ponte de la mouche de l'olive, assurez-vous d'avoir une **bonne protection préventive contre cet insecte** pour limiter le risque. Les traitements curatifs à base d'insecticides larvicides ou ovicides appliqués après la ponte de la mouche n'offrent aucune protection contre la dalmaticose.

Les observations de l'an dernier tendent à montrer que les applications précoces et répétées de barrières minérales durant l'été limitent fortement l'apparition des symptômes, en raison de la diminution des piqûres de ponte par la mouche. Nous insistons donc sur **l'importance des barrières minérales (argiles)** pour limiter le risque de dalmaticose, plus particulièrement sur les secteurs fortement touchés en 2015 et les variétés plus sensibles (Bouteillan, Cayet roux, Ascolana, Tanche...).

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Irrigation

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont progressé, avec des ETP journalières comprises entre 4,3 et 5,5 mm. Dans tous les secteurs, les pluies ont fait défaut. Les irrigations doivent être soutenues pour accroître le développement de la pulpe et assurer une bonne accumulation d'huile dans les olives.

Relevés météo du 22 août au 29 août 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		4,9	5,2	4,4	4,3	4,9	4,3	5,5	5,2	5,4	4,7	5,1	4,7
Cumul en mm sur la semaine	ETP	34	36	31	30	34	30	39	37	38	33	35	33
	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Apports à prévoir sur un verger adulte :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	1,9	2,1	1,7	1,7	2,0	1,7	2,2	2,1	2,1	1,9	2,0	1,9
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,3	2,5	2,1	2,1	2,4	2,1	2,6	2,5	2,6	2,3	2,4	2,3
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,7	0,8	0,7
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		9,7	10,4	8,7	8,7	9,8	8,7	11,0	10,4	10,7	9,5	10,1	9,4

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM